

Notification préalable d'une concentration
(Affaire COMP/M.5065 — AXA/CDC/Portefeuille Accor)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2008/C 55/17)

1. Le 20 février 2008, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise AXA Real Estate Investment Managers France («AXA REIM» France), contrôlée par le Groupe AXA (France), et la Caisse des Dépôts et Consignations («CDC» France), acquièrent, au travers de véhicules d'investissement, le contrôle conjoint d'un portefeuille d'hôtels appartenant à Accor Global («Portefeuille Accor», France), par achat d'actifs.
2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:
 - pour AXA: protection financière, gestion immobilière,
 - pour CDC: services d'assurance, gestion immobilière, capital investissements et services,
 - pour Accor Global: industrie hôtelière, tourisme,
 - pour le Portefeuille Accor: propriété et management d'hôtels situés en France et en Suisse.
3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004. Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽²⁾, il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.
4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par fax [(32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.5065 — AXA/CDC/Portefeuille Accor, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffes des concentrations
J 70
B-1049 Bruxelles

⁽¹⁾ JOL 24 du 29.1.2004, p. 1.

⁽²⁾ JO C 56 du 5.3.2005, p. 32.